



Monsieur Marc PARIS
Responsable communication et animation réseau
CISS
10, villa Bosquet
75007 PARIS

Paris, le 5 mai 2014

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les enjeux européens relatifs au secteur de la santé, et je vous en remercie.

Vous trouverez ci-joint les réponses aux questions que vous m'avez adressées. L'Europe de la santé est un défi majeur pour pérenniser l'esprit de solidarité nationale qui anime nos systèmes de santé, et prodiguer ainsi des soins de qualité, accessibles à tous les citoyens. Soyez donc assuré de mon engagement sur ce sujet.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. *et ses vœux*

Guillaume LARRIVE
Directeur de campagne,
Député de l'Yonne

1. Quelle(s) proposition(s), parmi celles avancées dans le nôtre, vous semble(nt) prioritaire(s) à mettre en œuvre dans le cadre de la nouvelle législature du Parlement européen ? Pourquoi ?

- Faire de la santé une vraie priorité en Europe en matière de recherche.

Dans une Europe confrontée au vieillissement de sa population et à l'allongement de l'espérance de vie de ses citoyens, la politique européenne de santé doit être axée en priorité sur la recherche afin de permettre à terme un vieillissement permettant à tous de rester actif et en bonne santé.

Nos objectifs en la matière sont donc les suivants :

- Amplifier l'essor de l'économie de la santé en développant les partenariats européens au service de l'innovation thérapeutique et en recourant à l'utilisation du brevet communautaire. Promouvoir notamment le partenariat européen d'innovation. Promouvoir le développement de « pools de recherche » formés de médecins libéraux de proximité.
- Coordonner les études épidémiologiques – notamment sur les maladies rares et les maladies neurodégénératives sur la base du programme collaboratif dans lequel les participants travaillent à un agenda stratégique de recherche partagé sur les maladies neurodégénératives – et unifier et simplifier les règles administratives applicables à la recherche biomédicale en Europe, tout en veillant à procurer aux patients une protection du plus haut niveau possible. Lancer des études épidémiologiques avec des cohortes européennes.

- Garantir à tous l'accès effectif aux soins en mettant en œuvre le troisième programme d'action pluriannuel de l'Union pour la période 2014-2020 grâce auquel 65 millions d'euros par an sont alloués à de nombreux domaines d'action en matière de santé.

L'Europe investit pour assurer la pérennité des systèmes de santé nationaux en améliorant leur efficacité ; l'Europe investit pour renforcer l'employabilité de chacun en améliorant la qualité de vie de tous ; l'Europe investit pour réduire les inégalités d'accès aux soins en contribuant à une politique de cohésion sociale.

- Faire des droits des patients une priorité de la politique de santé.

La bonne application de la directive relative aux soins de santé transfrontaliers par l'ensemble des Etats membres est une condition majeure au renforcement des droits des patients. En effet, elle permet de bénéficier d'avantages concrets dans le cadre de leur mobilité car passer la frontière pour recevoir des soins peut s'avérer utile et parfois même nécessaire. Elle contribue aussi à réduire les inégalités dont sont victimes certains patients. Elle diffuse l'information et clarifie le droit des patients.

Adopter une résolution invitant la Commission à publier une « Charte européenne des droits des patients » ou déclarer l'année 2016 « Année Européenne des droits des patients » pourraient participer à ce renforcement du droit des patients.

2. *Un traité transatlantique de libre échange (TAFTA, TransAtlantic Free Trade Agreement) est actuellement en cours de négociation. Le peu d'échos qui en est rendu public fait état de conséquences délétères sur des problématiques environnementales et de santé. D'après les informations dont vous disposez, comment pensez-vous que ce traité pourrait affecter la mise en œuvre des propositions formulées dans notre Manifeste ? Plus globalement, quelles conséquences pensez-vous qu'il pourrait avoir sur l'état de santé des populations ?*

Il est **trop tôt pour préjuger des conséquences** du traité transatlantiques sur les politiques de santé. Cependant, les Etats membres et le Parlement européen doivent contrôler les négociations conduites par la Commission européenne dont le mandat doit être très précis. Il faut protéger les hauts standards de qualité de l'UE.

Nous **veillerons au respect des préférences collectives et de l'acquis communautaire dans les domaines sanitaires, phytosanitaires et environnementaux** (OGM, clonage, hormones, santé animale ...). La convergence réglementaire ne se fera pas au détriment des règles actuelles. Le principe de réciprocité en termes de normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales sera au cœur des négociations commerciales.

Nous **examinons de très près les questions législatives et réglementaires sur l'agriculture et la qualité alimentaire**, qui nivelées par le bas, pourraient conduire à la détérioration de la santé des Européens.